



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 septembre 2026

Aides aux carburants : les transporteurs routiers dénoncent une exclusion injustifiable de la prolongation des aides ciblées aux Grands Rouleurs

Le Gouvernement vient d'annoncer la prolongation, jusqu'à la fin de l'année 2026, des aides ciblées accordées à certains « grands rouleurs ». Une nouvelle fois, les entreprises de transport routier en sont délibérément exclues, sans la moindre justification objective. Cette différence de traitement est incompréhensible, profondément injuste et désormais intolérable. Dans les territoires, la colère des transporteurs est immense et ne cesse de monter. Face à ce qui est vécu comme un véritable mépris pour des entreprises indispensables à l'économie et à la vie quotidienne du pays, l'exaspération atteint aujourd'hui un niveau particulièrement préoccupant.

L'OTRE dénonce une décision aussi incompréhensible qu'inacceptable. Alors que le transport routier est, par nature, l'un des secteurs les plus directement exposés à la flambée des prix des carburants, le Gouvernement choisit, une fois encore, de l'écarter des mesures de soutien. Ce choix pénalise directement les TPE et PME du secteur ainsi que leurs salariés, déjà lourdement fragilisés par l'envolée des coûts d'exploitation.

Reconnaître la nécessité d'accompagner les « grands rouleurs » tout en excluant les entreprises dont l'activité repose entièrement sur l'utilisation quotidienne de véhicules revient à ignorer la réalité du secteur. Les véhicules constituent le seul outil de travail des entreprises de transport qui assurent chaque jour l'approvisionnement des territoires, la mobilité des personnes, le fonctionnement des entreprises, des services publics et des établissements de santé.

Cette différence de traitement est d'autant moins justifiable que les entreprises de transport ne peuvent ni réduire brutalement leurs déplacements, ni répercuter l'intégralité des hausses qu'elles subissent. Elles ne peuvent donc pas être systématiquement évincées lorsqu'il s'agit de soutenir les secteurs les plus dépendants des carburants.

Cette exclusion intervient dans un contexte particulièrement alarmant. Les prix des carburants demeurent à des niveaux extrêmement élevés, sans qu'aucune amélioration rapide puisse être envisagée. Au contraire, cette flambée pourrait se prolonger, voire s'amplifier, avec des conséquences dramatiques sur la trésorerie et la pérennité des entreprises de **transport routier de marchandises, de transport routier de voyageurs, du déménagement et du transport sanitaire.**



A cette hausse des prix s'ajoutent des relations toujours plus déséquilibrées avec les donneurs d'ordre. Dans le transport routier de marchandises, les entreprises rencontrent toujours autant de difficultés à obtenir une revalorisation de leurs prix et à faire appliquer pleinement le mécanisme légal d'indexation du coût de l'énergie, pourtant obligatoire et opposable aux donneurs d'ordre. **Dans le transport routier de personnes,** elles peinent également à obtenir la révision des prix des prestations réalisées dans le cadre des contrats conventionnés ou privés. Une telle situation pèse sur une profession qui cherche à vivre de son travail et à reconstruire le pavillon français.

Cette nouvelle annonce est d'autant plus alarmante que le Gouvernement n'a pas encore honoré l'ensemble des engagements pris à l'égard du transport routier.

En effet, les aides dues au titre des mois d'avril et de mai n'ont pas été intégralement versées. Les paiements restent tardifs et parfois incomplets, tandis que les entreprises sont confrontées à des critères d'éligibilité restrictifs.

S'y ajoutent désormais de fortes incertitudes concernant les aides annoncées pour les mois de juin, juillet et août, confirmées début juillet par le Premier ministre, Sébastien Lecornu, dont le décret n'est toujours pas paru.

Carburant, salaires, péages, entretien : les entreprises paient leurs charges chaque jour, ainsi que tous leurs impôts. Elles ne peuvent pas attendre plusieurs mois la concrétisation des décisions annoncées. A l'heure où la confiance des entreprises s'érode, cette parole doit être tenue.

L'OTRE demande solennellement au Gouvernement :

- de réintégrer les entreprises de transport routier dans le dispositif d'aide prolongé jusqu'à la fin de l'année 2026 ;
- de verser immédiatement et intégralement les aides encore dues au titre des précédentes vagues ;
- de respecter son engagement quant au versement des aides pour chacun des mois de juin, juillet et août sur la même base que l'aide du mois de mai ;
- de revenir sur tout durcissement des conditions d'éligibilité ;
- d'accélérer les travaux engagés sur la simplification et l'effectivité de l'indexation carburant.

Les entreprises de transport routier ne peuvent plus supporter seules l'explosion du coût des carburants. Elles demandent des décisions immédiates, équitables et conformes aux engagements pris.



Face à l'urgence, elles réitèrent également leur appel aux donneurs d'ordre afin qu'ils prennent pleinement la mesure de la situation dramatique du transport routier et assument leurs responsabilités. Elles demandent une revalorisation immédiate des prix de transport ainsi que l'application loyale et intégrale du mécanisme d'indexation du carburant, dans les contrats privés comme dans les marchés publics.

CONTACT PRESSE : Jean-Marc RIVERA – Délégué Général – 06.30.12.37.37